



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 075-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.97

Déposée le : 13.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Marti (Bern, PS) (porte-parole)
Bütikofer (Lyss, PS)
Tanner (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

La montée inquiétante des incidents antisémites, islamophobes et racistes touche aussi les écoles

Depuis le début de la guerre au Proche-Orient en octobre 2023, les actes antisémites, islamophobes et racistes ont fortement augmenté. Ceux-ci se produisent dans tous les domaines de la société, en particulier dans l'espace public, sur Internet, sur les réseaux sociaux et dans les écoles. Tous les secteurs de la société sont appelés à se positionner et à prendre des mesures actives contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme. Cela vaut en particulier pour l'école obligatoire et les écoles du degré secondaire II, qui ont besoin du soutien coordonné et spécialisé du canton pour assumer cette tâche exigeante. Au vu de la situation actuelle, il convient de renforcer ce soutien afin d'éviter toute nouvelle escalade. Il faut renforcer les mesures existantes et les améliorer de manière ciblée. Quels sont les mots d'ordre ? Veiller au suivi des incidents, défendre une position ferme et claire correspondant au principe de tolérance zéro à l'égard de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du racisme, solliciter le soutien des services spécialisés, traiter les incidents et surtout s'atteler à la sensibilisation et à la prévention.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le gouvernement perçoit-il la situation ? A-t-il connaissance de l'ampleur des actes d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme dans les écoles (ceux qui sont enregistrés par ses propres services, ceux signalés par les écoles ou par d'autres organisations comme la FSCI) ?
2. Le gouvernement est-il prêt à agir de manière résolue et renforcée contre l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme à l'école obligatoire et dans les établissements du degré secondaire II ?

3. Quelles mesures concrètes ont-elles déjà été prises en raison de la crise que traverse le Proche-Orient et dans le contexte de laquelle l'antisémitisme, l'islamophobie et le racisme sévissent de plus en plus ?
4. Quelles autres mesures sont-elles prévues ?
5. En octobre 2023, le président de la Confédération de l'époque, Alain Berset, a offert son soutien aux directrices cantonales et directeurs cantonaux de l'Instruction publique afin d'appuyer l'engagement des écoles dans leur lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Ce soutien a-t-il été apporté et sous quelle forme ? Le canton de Berne y a-t-il eu recours¹ ?

Destinataire
– Grand Conseil

¹ https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/dokumentation/stellungnahme_nzzas.html (non traduit)